

Paris, le 10 mars 2005

Monsieur le Président de la République,

Le 15 février dernier, à la veille de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, vous nous avez vigoureusement rappelé l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique. Vous avez réaffirmé l'engagement de la France de tout mettre en œuvre pour qu'en 2010 ses émissions de gaz à effet de serre soient au niveau de celles de 1990 (Protocole de Kyoto) et de diviser par quatre ses émissions d'ici 2050. Vous avez pointé avec justesse la part considérable des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre due aux bâtiments existants et l'enjeu qu'ils représentent pour l'avenir.

En tête pour la consommation d'énergie, le secteur des bâtiments est, après les transports, la seconde source de pollution en CO<sub>2</sub>. Il rejette actuellement 100 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année, en progression de plus de 15% depuis 1990. Sans plan d'actions fort, il émettra au moins 125 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2015.

Pour les bâtiments neufs, le Règlement de la Construction impose la maîtrise des consommations énergétiques. Il conviendra toutefois de le rendre rapidement plus exigeant. En revanche, il n'existe aucun programme ni obligation pour les bâtiments existants qui représentent actuellement plus de trois milliards de m<sup>2</sup> et constitueront encore plus des deux tiers du parc en 2050.

Pour répondre à votre engagement de diviser par quatre avant 2050 les émissions de CO<sub>2</sub>, ce ne sont pas moins de 400.000 logements qui devront faire l'objet d'une réhabilitation énergétique chaque année.

La France n'a jamais été confrontée à un tel enjeu depuis la reconstruction d'après guerre. Seul un plan d'actions fort pourra lui permettre de tenir ses engagements.

La planification d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments satisfera aux trois piliers du développement durable : protection de l'environnement en réduisant les consommations d'énergie et leurs émissions ; développement économique en générant un volume d'activité de plusieurs milliards d'euros par an sur plusieurs décennies en France et en suscitant des innovations technologiques valorisables à l'exportation ; progrès social en créant de nombreux emplois dans le BTP et en améliorant la qualité de vie des ménages français tout en diminuant leurs charges énergétiques.

La Loi d'Orientation sur l'Energie, adoptée en première lecture en juin 2004, et qui revient dans quelques jours en seconde lecture à l'Assemblée

Nationale ne prévoit rien de tel. Il est pourtant possible d'y introduire un plan national de rénovation énergétique du parc sur les trente prochaines années associé à un objectif de consommation d'énergie maximale<sup>1</sup> pour tous les bâtiments existants. A défaut, la loi n'en restera qu'à l'énoncé de principes généraux sans donner les moyens de les mettre en œuvre.

Nos associations, Fondations et entreprises soutiennent votre initiative et espèrent votre appui pour que la loi intègre le dispositif qui permettra la réalisation d'un tel programme.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre dévouement et de notre haute considération.



Patrick Mathieu  
Président

**GREENPEACE**

Yannick Jadot  
Directeur des Campagnes



Cédric du Monceau  
Directeur Général



Nicolas Hulot  
Président



Philippe Quirion  
Président



Thierry Salomon  
Président

Jean-Marc Jancovici  
Ingénieur Conseil

---

<sup>1</sup> Soit 50 kWh d'énergie primaire/m\_an pour le chauffage